

GRESSY FLASH

Numéro 208

24 Septembre 2014

Chers Amis,

C'est avec une infinie tristesse que je trace ces quelques mots à votre intention ce dimanche 21 septembre 2014. Très tôt ce matin là, notre secrétaire de mairie, Madame Maryse Galy, s'est éteinte à l'issue de ce que l'on appelle pudiquement une longue et douloureuse maladie.



Depuis ce matin de juillet 2008 où elle avait eu un malaise en mairie, elle connaissait le mal qui l'a fait souffrir tant physiquement que moralement durant toute ces années avec si peu de répit. Avec un courage inouï et une volonté de vivre à toute épreuve elle a affronté sa maladie sans jamais se plaindre et continué à assurer son service auprès de nous tous.

Elle ne comptait pas son temps et aimait le travail bien fait. Elle communiquait avec tous

avec bonté, gentillesse et jovialité. Toujours élégante et d'excellent conseil elle a bien représenté Gressy quand elle fut conseillère municipale et a participé à l'administration pendant plus de 10 ans avec un très grand professionnalisme.

Je pense aussi en ces moments à son époux Serge et à sa fille Charlotte qui ont su si bien l'entourer, la protéger, l'accompagner, l'aimer.

Elle a souhaité reposer près des siens dans cette très jolie contrée des Corbières qu'elle aimait tant et dont elle nous parlait avec son accent chantant qui fleure bien le soleil, l'amitié et l'amour des siens.

Ce fut une très grande dame et je lui suis particulièrement reconnaissant, au-delà de la fidèle collaboratrice, de l'amitié qu'elle me portait..

J.C.Geniès, Maire.

AVIS AU PROPRIETAIRES FONCIERS

Les propriétaires fonciers sont informés que Monsieur François CATALA, agent du cadastre sera de passage en commune au cours du mois d'octobre 2014 afin de procéder aux mises à jour annuelles de la documentation cadastrale et à la tenue à jour du plan cadastral.

Dans ce cadre, il sera amené à se déplacer sur l'ensemble du Territoire communal et à prendre contact avec les administrés.

Conformément à la demande de la Direction Départementale des Finances Publiques, cet avis a été affiché en mairie

AMENAGEMENT NUMERIQUE

Chacun sait que nous étions sensibles aux difficultés éprouvés par les utilisateurs d'Internet sur la commune de Gressy tant les vitesses étaient dérisoires par rapport aux exigences des nouveaux médias.

Nous rappelons que le financement et la réalisation des travaux ne peuvent être assurés que par des établissements de coopération communale.

Ainsi, notre communauté de communes a adhéré à Seine et Marne Numérique en février 2014. Après plusieurs réunions de présentation, il a été décidé dès à présent l'installation de la montée en débit (MED) sur les 19 communes éligibles dont **Gressy**.

Aussi, afin de débiter au plus tôt les premiers travaux de développement d'aménagement numérique, le conseil communautaire des Plaines et Monts de France a accepté le 8 septembre dernier une convention de financement avec Seine-et-Marne Numérique d'un montant de 4.981.402 Euros HT avec notamment 1.411.824 Euros HT qui seront mobilisés pour la mise en place de la montée en débit..

Ces travaux, qui n'auront aucun impact financier pour notre petite collectivité, devraient donc être opérationnels maintenant rapidement afin qu'une quinzaine de communes bénéficient d'une vitesse comprise entre 10 et 30 mbps dans un délai de 12 à 18 mois. Rendez-vous est déjà pris avec Seine-et-Marne Numérique le 9 octobre prochain pour étudier l'implantation de 2 armoires techniques au plus près du sous-répartiteur d'Orange.

Naturellement, la réunion publique qui avait été projetée à la rentrée pour sensibiliser les services du conseil général à nos difficultés, n'a plus de raison d'être maintenue..

Nous espérons que cette nouvelle satisfera l'ensemble des utilisateurs même si nous restons conscients qu'ils restent dans l'attente de résultats probants.

VOL A L'ATELIER MUNICIPAL ET AU COUNTRY-CLUB

Dans la nuit du 8 au 9 septembre dernier, des individus se sont introduits dans l'atelier municipal et au country-club afin d'y dérober un grand nombre de matériel et d'équipements. Le préjudice a été évalué à une somme de l'ordre de 10.000 Euros sans compter les réparations des ouvertures qui ont été remplacées et renforcées.

Une plainte a été déposée auprès du Commissariat de Villeparisis.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

L'équipe de la bibliothèque est heureuse de vous accueillir et de vous présenter ses dernières acquisitions :



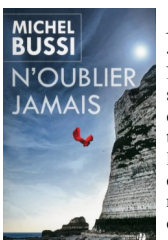
La Faiseuse d'anges - Camilla LÄCKBERG
Pâques 1974. Sur l'île de Valö, aux abords de Fjällbacka, une famille disparaît sans laisser de trace. La table est soigneusement dressée pour le repas de fête, mais tout le monde s'est volatilisé. Seule la petite Ebba, âgée d'un an, erre, en pleurs, dans la maison abandonnée. L'énigme de cette disparition ne sera jamais résolue. Trente ans plus tard, Ebba revient sur l'île et s'installe dans la maison familiale avec son mari. Accablés par le deuil et la culpabilité après le décès de leur fils, ils nourrissent l'espoir de pouvoir y reconstruire leur vie, loin du lieu du drame



Trainée de poudre - Patricia Cornwell
À la suite d'une enquête sur une tuerie de masse, Kay Scarpetta reçoit un appel des plus troublants. Le corps d'une jeune femme a été découvert sur le campus du Massachusetts Institute of Technology, à Boston. La victime, jeune et riche diplômée du MIT, est morte moins de deux semaines avant son procès contre la très confidentielle société fiduciaire Double S. Son corps est positionné de manière particulière et recouvert d'un résidu fluorescent de couleur rouge sang, vert émeraude et bleu saphir. Ces deux indices semblent lier l'affaire à une série d'homicides sur lesquels travaille Benton, agent du FBI et mari de Kay. Le docteur Scarpetta découvre un univers sordide de corruption et de meurtre. Avec comme seul fil conducteur pour traquer



Northanger Abbey - Jane Austen
Catherine Morland, 17 ans, influençable, sensible et crédule, aime à s'identifier aux héroïnes des romans gothiques dont elle aime à se repaître. A l'occasion d'un séjour à Bath en compagnie du couple Allen, de vieux voisins et amis de ses parents, elle fait connaissance des Thorpe et se lie d'amitié avec la jeune Isabelle Thorpe, puis rencontre un jeune clergyman, Henry Tilney (25 ans) au cours d'un bal durant lequel il se montre charmant. Tilney est bientôt rejoint à Bath par sa soeur Eléonore, et leur père, le général Tilney. Quelques semaines plus tard, Catherine est invitée par les Tilney à séjourner dans leur propriété de Northanger Abbey, ce qu'elle accepte avec un empressement non dissimulé, autant attirée par le nom de l'endroit que par les secrets qu'elle imagine y trouver.



N'oublier jamais - Michel Bussi
« Vous croisez au bord d'une falaise une jolie fille ? Ne lui tendez pas la main On pourrait croire que vous l'avez poussée. » Il court vite, Jamal, très vite. A cause de sa prothèse à la jambe et autres coups du sort, il a un destin à rattraper. A Yport, parti s'entraîner sur la plus haute falaise d'Europe, il a d'abord remarqué l'écharpe, rouge, accrochée à une clôture, puis la femme brune, incroyablement belle, la robe déchirée, le dos face au vide, les yeux rivés aux siens. Ils sont seuls au monde ; Jamal lui tend l'écharpe comme on lance une bouée. Quelques secondes plus tard, sur les galets glacés de la plage déserte, gît sous les yeux éffarés de Jamal le corps inerte de l'inconnue A son cou, l'écharpe rouge.



La Folie des Bassompierre - J.P Malaval
C'est dans le Périgord des années 1960 que nous entraîne Jean-Paul Malaval avec son dernier roman La Folie des Bassompierre. Marceau Bassompierre est un hobereau moderne qui règne en tyran sur une coopérative de producteurs de noix, dans la région de Belvès. Humiliations, menaces, chantages... rien ne lui fait peur et il use de ces détestables mesures aussi bien contre ses concurrents que sa famille, qui réside sur son beau domaine de Barbezeilles. Son fils aîné, Ludo, qui lui ressemble et aspire à lui succéder, n'a pas son intelligence. Jonas le cadet se réfugie dans la littérature et déteste son géniteur. Hermine, la plus jeune, fuit le nid familial et rejoint une bande de délinquantes à Périgueux. Dans la maison, Marcelline, la gouvernante, sait beaucoup de choses sur chacun des membres de la famille. Elle veille sur Agathe, la belle-sœur de Marceau qui a perdu la raison depuis la mort de sa sœur. Car un mystère plane sur les lieux ; un corbeau dénonce Marceau comme étant le responsable de la mort de Juliette, son épouse, qui aurait eu un amant. Marceau s'en moque et ne trouve le repos que dans les bras de Missie, sa jeune et vénale maîtresse. Un roman régional aux accents de thriller paysan



Qu'attendent les singes - Yasmina khadra
L'auteur revient à ses premières amours, l'Algérie d'aujourd'hui, et dresse, avec Qu'attendent les singes, un portrait sombre et déliquescant de son pays.
« Merveilleusement maquillée, les cheveux constellés de paillettes, les mains rougies au henné avec des motifs berbères jusqu'aux poignets, on dirait que le drame l'a cueillie au beau milieu d'une noce..... »

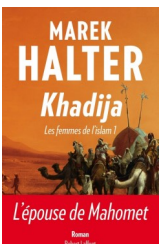
VOYAGE A L'ETRANGER

Tous les pays n'acceptent pas une carte d'identité de plus de 10 ans. Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures est passée de 10 à 15 ans. Pour les cartes délivrées entre janvier 2004 et décembre 2013, la date d'expiration ne correspond pas à la date qui est inscrite sur la carte. Pour chaque pays acceptant la carte nationale d'identité comme document de voyage, le ministère de l'intérieur propose une fiche d'information traduite qui peut être présentée aux autorités étrangères.

Certaines difficultés ont néanmoins été identifiées par le ministère des affaires étrangères qui tient à jour les modalités appliquées par les différents pays en matière d'acceptation de la carte d'identité française de plus de 10 ans comme document de voyage :

- liste des pays qui acceptent les cartes nationales d'identité dont la validité est prolongée comme documents de voyage,
- liste des pays dont les autorités exigent que le séjour ne dépasse pas la date de validité inscrite sur la carte,
- liste des pays n'ayant pas officiellement transmis leur position quant à leur acceptation des cartes nationales d'identité française à validité prolongée.

À noter : Même si certains pays acceptent les cartes nationales d'identité comme documents de voyage, afin d'éviter tout problème, le ministère des affaires étrangères recommande de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à une CNI portant une date de validité dépassée (même si elle est considérée par les autorités françaises comme valide)



Khadija - Marek Halter
La naissance de l'islam, c'est d'abord l'histoire d'une femme, Khadija. La première épouse du prophète, celle qui l'aimait quand il n'était qu'un jeune caravanier, celle qui avant tous lui a dit : « Moi, je crois. »
Veuve, belle et riche, Khadija doit se remarier pour maintenir sa place dans la société très masculine de La Mecque. Contre toute attente, elle choisit un homme pauvre et illettré, Muhammad ibn ? Abdallah. En dix ans de bonheur, elle impose Muhammad auprès des puissants clans de La Mecque et forme avec lui un couple exceptionnel, modèle de sagesse et de modération. Mais une série de tragédies s'abat sur le pays. La peste, les inondations et la mort endeuillent la famille. Face à ces coups du destin, Khadija fait preuve d'un courage et d'une force inouïs. La paix revenue, Muhammad s'isole dans le désert ou, un jour, l'ange Gabriel lui transmet les paroles du Dieu Unique. Muhammad croit devenir fou, il a peur. Khadija, elle, pressent qu'il s'agit là d'un grand événement. Se dressant contre tous pour défendre la parole nouvelle de son bien-aimé, elle pose les fondements sur lesquels Muhammad ibn ? Abdallah bâtira l'une des plus remarquables aventures religieuses du monde.

ET POUR LES PLUS JEUNES :

- Lili invite sa copine en vacances
- Lili veut un petit chat
- Max est jaloux
- Lili a peur de la mort



ET ENCORE :

- Le chat ne sachant pas chasser
- La princesse fine bouche
- Les jumelles au zoo le chat à disparu



ET :
Le grand livre de l'Origami.



La rentrée scolaire s'est bien déroulée. Notre sympathique équipe enseignante accompagnée de nos animatrices ont vite retrouvé leurs marques dans cette cour refaite à neuf durant le mois d'août dans le cadre d'un recours pour

malfaçon. Ce fut une rentrée placée sous le signe des nouveaux rythmes scolaires et nous ne tarderons pas à dresser un bilan qui sera communiqué aux parents. Il semble tout de même que les plus petits ont bien du mal à suivre le rythme d'une semaine. Reconnaissons que nous nous y attendions. L'effectif des enfants qui suivent ces nouvelles activités est conséquent et il est vitale que les aides financières de l'Etat soient pérennisées pour la décision qu'il a prise et la politique qu'il entend conduire.

La reprise de notre centre de loisirs s'est bien effectuée aussi même si, compte tenu des demandes des parents des communes voisines, nous nous attendions à un effectif



plus important que celui que nous constatons aujourd'hui. Ce manque de discernement influe sur l'équipe d'animateurs qu'il faut naturellement gérer au mieux pour contenir les coûts.

En résumé, le cap de la nouvelle organisation est maintenant franchi et ce dans les meilleures conditions possibles pour les familles. C'est dans les premiers jours de l'année 2015 que nous pourrions mesurer vraiment les impacts de cette réforme.

PERTE OU VOL DU PERMIS DE CONDUIRE

Vous avez perdu votre permis de conduire, il a été volé ou accidentellement détruit, depuis le 1er. Septembre son renouvellement est payant.

La loi de finances rectificative pour 2014 prévoit que le renouvellement du permis de conduire (demande de duplicata) s'accompagnera à partir du 1er septembre 2014 du règlement d'un droit de timbre de 25 euros si l'ancien permis ne peut pas être présenté.

Le timbre fiscal peut être acheté :

- dans un bureau de tabac,
- au guichet d'un centre des finances publiques, d'une trésorerie ou d'un service des impôts des entreprises

La première demande d'établissement et le renouvellement avec présentation de l'ancien permis de conduire ne sont pas soumis à ce droit de timbre.

Propriétaires de buis, surveillez la Pyrale, cette chenille défoliatrice est présente en Seine-et-Marne...

Les dégâts sont d'abord esthétiques avec un brunissement des arbustes de la base vers l'apex. Les premiers stades larvaires se nourrissent en découpant la surface inférieure de la feuille et en laissant l'épiderme supérieur intact. Les larves plus âgées se nourrissent de l'ensemble des tissus de la feuille ne laissant que les nervures. La présence des chenilles peut également être décelée par l'observation d'un très grand nombre de déjections vertes aux pieds des buis, la présence de fils de soie et des mues successives des larves (capsules céphaliques noires bien visibles). Les dégâts occasionnés sur les buis sont pérennes car les buis sont persistants.

Une fiche descriptive, les moyens de lutte et les conseils de la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) Ile-de-France peut être retirée sur demande en Mairie aux heures d'ouverture.



Etiquetage : vers un classement par étoiles pour les viandes

À compter du 13 décembre 2014, les morceaux de viandes vendus conditionnés en libre-service seront classés de une à trois étoiles en fonction du potentiel de qualité du morceau (trois étoiles pour le potentiel de qualité le plus élevé).

Par ailleurs, afin de mieux informer le consommateur, il sera permis de regrouper certains morceaux de viande sous une même dénomination générique (steak, rôti, poitrine, grillade, escalope...) à la place du nom précis qui est souvent peu connu du grand public (araignée, merlan, noix, collier, palette...). Cette nouvelle dénomination concernera les morceaux préemballés de viande de bœuf, de viande de veau et de viande ovine.

Qu'est-ce qu'un plat fait maison ?



Entrée, plat principal ou dessert : qu'est-ce qu'un plat « fait maison » ? Depuis le 15 juillet 2014, cette mention du « fait maison » (ou le logo) doit apparaître sur les cartes des restaurants et des traiteurs pour tous les plats cuisinés sur place à partir de produits bruts. C'est ce qu'indique un décret publié au Journal officiel du dimanche 13 juillet 2014.

Cette mention a pour objectif de mieux distinguer les plats entièrement cuisinés sur place, à base de produits bruts (ni chauffés, ni cuisinés avant leur arrivée au restaurant), des plats industriels simplement réchauffés ou assemblés sur place.

Attention, un restaurateur a la possibilité d'indiquer qu'un plat est « fait maison » même s'il a utilisé certains ingrédients.

(Suite page 4)

ESCROQUERIE EN LIGNE : ATTENTION AUX COURRIELS FRAUDULEUX

Caf, assurance maladie, impôts... Service-public.fr, le site officiel de l'administration française, vous met en garde contre l'envoi de courriels frauduleux qui usurpent l'identité des services de l'État (administrations ou organismes sociaux notamment) en utilisant parfois le logo des services en question. Attention à ces pratiques d'escroquerie en ligne, appelées « hameçonnage ».

Il s'agit de manœuvres frauduleuses pour vous inciter à livrer des données personnelles (coordonnées bancaires, justificatifs d'identité ou de domicile). D'une manière générale, restez vigilants lorsque vous recevez un message électronique où l'expéditeur :

- vous demande de l'argent ou propose de vous rembourser une somme d'argent,
- cherche à recueillir des informations personnelles (coordonnées bancaires, état-civil...).

En cas de doute sur l'origine des messages reçus, ne répondez pas aux courriels et détruisez les immédiatement. Si vous avez déjà répondu à un message frauduleux en donnant vos coordonnées bancaires, vous devez avant tout faire opposition auprès de votre banque.

RAPPEL

Par suite de la réfection des toitures, la salle des fêtes et la grande salle de l'ancienne école maternelle sont indisponibles d'octobre à mars 2015. Du fait de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires il a fallu « jongler » pour le planning des activités du GAG : nous remercions le bureau de cette association et tous les adhérents pour leur compréhension.

Comme annoncé dans notre précédent numéro, l'Etat par l'intermédiaire de la Préfecture de Région a décidé d'un nouveau Schéma de Coopération Intercommunale. Celui-ci redessine l'ensemble des intercommunalités par des fusions de celles-ci conduisant à de vastes établissements de 200.000 à plus de 900.000 habitants.

Pour notre part, Gressy appartiendrait à partir de 2016 à une communauté de près de 350.000 habitants regroupant la CC de Val de France, la CC de Roissy-Portes de France et de la CC Plaines et Monts de France.

Les 37 communes composant notre communauté de communes adopteront très prochainement une délibération commune refusant le schéma proposé et demandant le maintien dans son intégralité de notre communauté de communes.

(Suite de la page 3)

Cette mention du « fait maison » concerne tous les types de cuisine (restaurants traditionnels, chaînes de restauration, restauration rapide, commerces ambulants, traiteurs).

À noter - Un plat « fait maison » peut être élaboré par le professionnel dans un lieu différent du lieu de vente ou de consommation uniquement :

- dans le cadre d'une activité de traiteur organisateur de réception,
- dans le cadre d'une activité de commerce non sédentaire, notamment sur les foires, les marchés et lors de manifestations de plein air et de vente ambulante

Achats en ligne : quoi de neuf ?

Alors que les ventes en ligne sont en forte croissance depuis 10 ans environ, un certain nombre de mesures ont été prises dernièrement afin de renforcer la protection des cyber-consommateurs. C'est ce que répond le ministère en charge de l'économie à une question écrite d'un sénateur.

L'encadrement juridique des contrats de vente conclus par la voie électronique a été renforcé avec la loi relative à la consommation du 17 mars 2014 (dite « loi Hamon »), notamment par :

- un allongement du délai de rétractation passant de 7 jours à 14 jours (sans frais ni pénalités),
- des mentions d'information du consommateur renforcées et dont le non-respect entraîne pour le professionnel une déchéance au droit à certains paiements
- un délai de remboursement du consommateur ramené à 14 jours au lieu de 30 auparavant,
- l'interdiction des pratiques de pré-cochage sur internet.
- le renforcement des pouvoirs des agents de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) qui peuvent utiliser une identité d'emprunt sur internet pour y effectuer leurs contrôles, ou encore, enjoindre aux professionnels du e-commerce qui ne sont plus en capacité d'exécuter leurs obligations de livraison, de ne plus prendre aucun paiement avant la livraison intégrale des produits.

Cette loi comprend également de nombreuses autres mesures concernant, en particulier, l'action de groupe, les contrats d'assurance, les prêts immobiliers, les garanties ou encore le démarchage téléphonique.

Conseil Municipal du 16 Septembre 2014

- Opposition au transfert de la compétence urbanisme de la commune de Gressy à la Communauté de Communes des Plaines et Monts de France
- Vote du Taux de la Taxe d'Enlèvements des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2014 à 0% ce qui implique une baisse de la fiscalité foncière auprès des contribuables
- Avantages en nature pour les salariés communaux impactant leur fiscalité et leurs charges sociales
- Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme conformément à la loi en remplacement du Plan d'Occupation des Sols
- Subvention à l'Association « Groupe d'Animation de Gressy » - (2ème. part)
- Convention de remplacement d'une passerelle sur la Beuvronne à Gressy avec Aéroport de Paris
- Installation d'une infrastructure de charge pour véhicule électrique financée à 90% par le SDESM
- Création de trois postes d'agent d'animation
- Délibération modificative budgétaire